

ABOMEY

Inauguration officielle du marché Houndjo du roi Guézo demain samedi

TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION PALABRE AU QUOTIDIEN SUR PLAYSTORE POUR VOUS INFORMER

Palabre

au quotidien

1500 f cfa

Journal béninois d'informations générales, d'analyses et de publicités
Récépissé N° 389-19 / HAAC/PT/CLC/SG/SGA/DAJDC/SDC/SCS du 17 juin 2019
N°ISSN : 1840-8427 dépôt légal N°9593 du 04/09/2017
Bibliothèque nationale du Bénin, 3ème trimestre.
Edité par Palabre Communication et Marketing
Email: courriel@palabreauquotidien.com / www.palabreauquotidien.bj
Parution N°369 DU VENDREDI 28 NOVEMBRE 2025

«La presse autrement»



POLÉMIQUE AUTOUR DE LA RÉVISION CONSTITUTIONNELLE

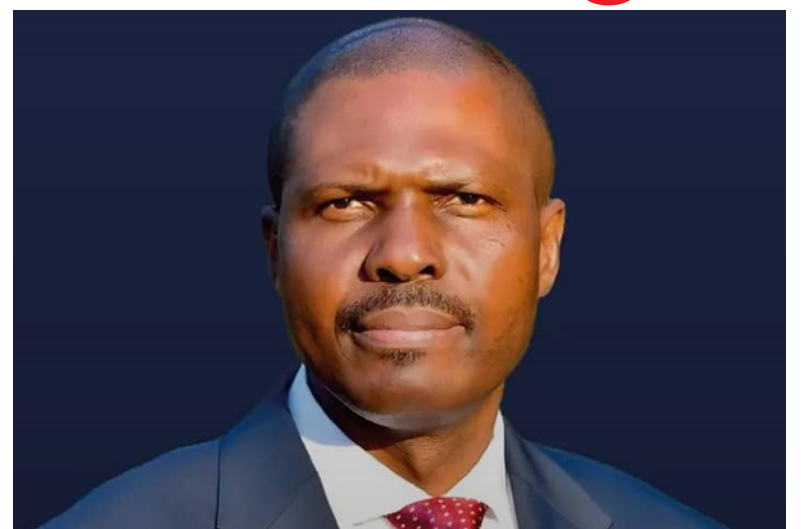
Page 3

Daniel Edah appelle les instances régionales à réagir

(L'ex candidat à l'élection présidentielle demande l'arbitrage urgent de la CEDEAO et de l'Union africaine)

POUR MARQUER SES 39 ANS DE CARRIÈRE

Anna Téko offre un concert spirituel à la place de l'Amazone samedi prochain



GENRE ET ÉNERGIE

Un atelier régional à Cotonou pour valider l'Indice d'Égalité des Sexes



L'Azalaï Hôtel de la Plage de Cotonou a abrité, ce jeudi 27 novembre 2025, la cérémonie d'ouverture de l'atelier régional consacré à la validation de l'Indice d'Égalité des Sexes (IES) destiné aux entreprises opérant dans les énergies propres. Les travaux, qui se poursuivent..

Lisez tous nos articles sur le site internet : www.palabreauquotidien.bj / Ou écrivez nous via l'adresse E-mail : courriel@palabreauquotidien.bj

ELECTRO & INFO

Maintenance et réseau informatique

- Maintenance, réparation et installation de vos ordinateurs portatifs et bureautiques
- Nous assurons la mise en réseau de votre pack informatique
- Installation de toutes sortes de sécurités électroniques et manuelles
- Caméras vidéo-surveillance (maison, boutique et autres biens)
- Gâche électrique (control d'accès de toutes portes ou portails)
- Lecteur biométrie plus option (control automatique de l'arrivée et sortie de vos employés)

- Alarme maison plus options
- Alarme véhicule
- File de fer barbelé plus options

Electronique général

- Réparation de toutes sortes de cartes mères :
- Ordinateur, Poste téléviseur, Serveur, onduleur, Imprimante, Copieur et autres...
 - Une parfaite maitrise des cartes mères des pompes des stations pétrolières
 - Une réparation parfaite et avec une garantie de vos vidéos projecteurs

Mécanographie

Nous assurons la maintenance et la réparation

de vos imprimantes et copieurs

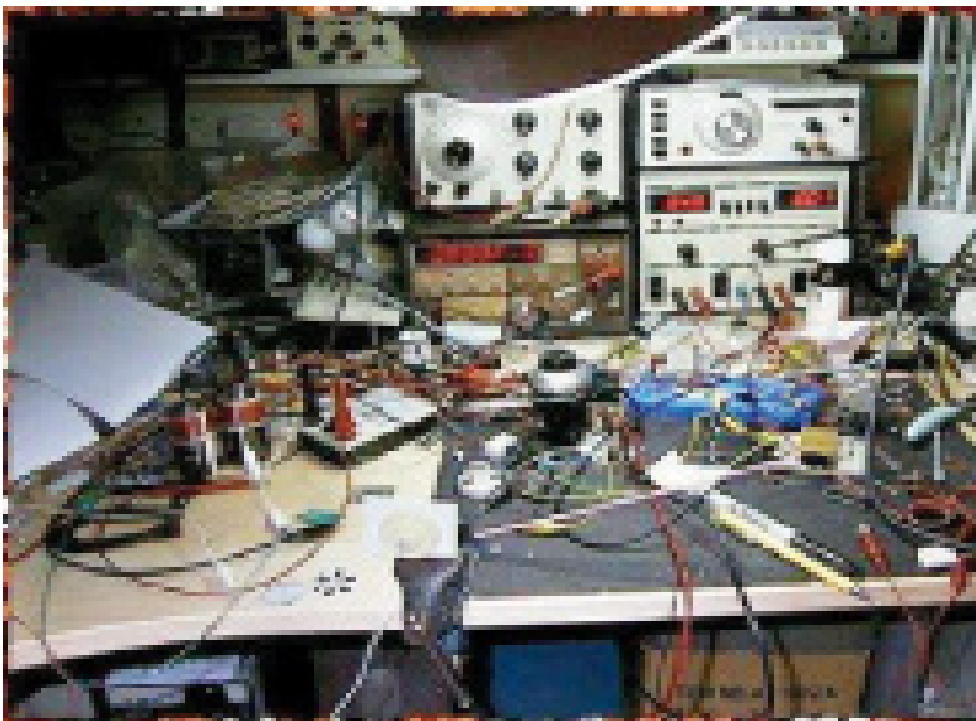
Audio visuel

- Nous vous assurons la couverture médiatique de vos activités et la publication dans les journaux de référence et passage sur tv
- Nous sommes disponibles pour vous conseiller dans le choix de vos équipements médiatiques.

Contact

+229 96170438

Email ; electroinfo377@gmail.com



Palabre
au quotidien

Journal béninois d'informations générales, d'analyses et de publicités
Récépissé N° 389-19 /HAAC/PT/CLC/SG/SGA/DAJDC/SDC/SCS du 17 juin
2019 . N°ISSN : 1840-8427 dépôt légal N°9593 du 04/09/2017,
Bibliothèque nationale du Bénin, 3ème trimestre
Edité par Palabre Communication et Marketing
Email : cadjikpa@gmail.com. **Contact : 97 04 09 85**

DIRECTEUR GÉNÉRALE ET DE PUBLICATION

Claude Dieu-donné ADJIKPA

RÉDACTEUR EN CHÊF

Jules Faustin DOBOGAN

RÉDACTION

Faustin DOBOGAN

Pierre HOUENOU

TIRAGE

1000 exemplaires

SIÈGE SOCIAL

Womey-centre, en face du bar restaurant Kébao Drink cityI

MPRIMERIE

Junior Sarl

GENRE ET ÉNERGIE

Un atelier régional à Cotonou pour valider l'Indice d'Égalité des Sexes

L'Azalai Hôtel de la Plage de Cotonou a abrité, ce jeudi 27 novembre 2025, la cérémonie d'ouverture de l'atelier régional consacré à la validation de l'Indice d'Égalité des Sexes (IES) destiné aux entreprises opérant dans les énergies propres. Les travaux, qui se poursuivent jusqu'à ce vendredi, ont été officiellement lancés par le représentant du ministre de l'Énergie, de l'Eau et des Mines : le Directeur général de la Planification énergétique et de l'Électrification rurale (PER), Todéman Flinso Assan.

Vers un secteur énergétique plus inclusif dans l'espace CEDEAO

Organisé dans le cadre du programme régional de l'ECREEE — le Centre de la CEDEAO pour les Énergies Renouvelables et l'Efficacité Énergétique — l'atelier vise à renforcer l'intégration du genre dans les politiques d'accès à l'énergie et dans les pratiques des entreprises du secteur.

Selon Guillaume Fulbert Guei, représentant de l'ECREEE, l'accès à une énergie propre et abordable constitue « un puissant levier d'autonomisation des femmes, réduisant la pauvreté énergétique, libérant du temps pour l'éducation et les opportunités économiques, et améliorant la santé des femmes et des filles ».

Pour lui, cette rencontre n'est pas « une simple séance d'information », mais une étape essentielle d'« appropriation collective » menant à la validation d'un référentiel technique robuste : l'Indice d'Égalité des Sexes. Cet outil permettra d'évaluer de manière concrète la prise en compte du genre dans les PME intervenant dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

Des résultats attendus pour renforcer la gouvernance du genre

Au terme des deux jours de travaux, plusieurs livrables sont attendus : la finalisation et la validation du rapport d'étude ; l'adoption officielle de l'Indice d'Égalité des Sexes (IES) ; l'élaboration d'une feuille de route destinée aux institutions publiques, aux PME et aux acteurs privés.

Cette démarche s'inscrit dans une dynamique régionale visant à institutionnaliser l'égalité de genre dans tout le secteur énergétique, conformément aux engagements de la CEDEAO.

Un engagement affirmé des partenaires techniques et institutionnels

Flaubert Mbiekop, représentant du Centre de recherche pour le développement inter-

national (CRDI), a salué « une collaboration exemplaire » avec l'ECREEE, assurant que cette synergie favorisera une plus grande participation de la société civile, du secteur privé et des partenaires techniques au processus de transformation du secteur.

Prenant la parole au nom du ministre José Tonato, le Directeur général PER, Todéman Flinso Assan, a réaffirmé « le soutien total du gouvernement béninois » à cette initiative. Il a rappelé que l'accès à l'énergie est un droit fondamental et un moteur essentiel du développement économique et social. Il a mis en exergue plusieurs axes prioritaires : faciliter l'accès aux financements pour les PME dirigées par des femmes ; encourager les recrutements féminins dans les métiers de l'énergie ; harmoniser les cadres réglementaires avec les engagements régionaux et nationaux ; accélérer l'électrification rurale, indispensable à l'amélioration de la santé, de l'éducation et de la productivité.

Un tournant stratégique pour un secteur encore très masculinisé

Dans la plupart des pays

ouest-africains, le secteur énergétique demeure largement dominé par les hommes, tant dans les métiers techniques que dans les postes de décision. L'introduction de l'Indice d'Égalité des Sexes constitue donc une avancée majeure pour corriger ces déséquilibres persistants.

Ce référentiel permettra notamment de : rendre visibles les inégalités existantes ; encourager de meilleures pratiques dans les entreprises ; créer davantage d'opportunités économiques pour les femmes ; aligner les stratégies natio-

nales sur les engagements de la CEDEAO.

Travaux en groupes et validation finale

La journée du vendredi sera consacrée aux travaux en groupes chargés d'examiner en détail le cadre GEI, les recommandations et les plans d'action. Les conclusions seront ensuite présentées en plénière avant la phase de synthèse et de validation. Cette dernière étape portera sur :

la consolidation des commentaires techniques, la validation du plan d'action pour la finalisation de l'étude, le renforcement des objectifs de l'Indice d'Égalité des Sexes.

La cérémonie de clôture sera placée sous la houlette conjointe de l'ECREEE, du CRDI et de la Direction générale de l'Énergie du Bénin.

Un jalon vers un avenir énergétique plus équitable

Au-delà de son cadre technique, l'atelier de Cotonou marque un tournant décisif dans la marche vers un secteur énergétique plus inclusif, plus juste et plus durable. Les recommandations issues de ces travaux guideront les politiques publiques et les initiatives privées visant à réduire les inégalités de genre dans les entreprises d'énergie propre de toute la région ouest-africaine.



POLÉMIQUE AUTOUR DE LA RÉVISION CONSTITUTIONNELLE

Daniel Edah appelle les instances régionales à réagir

(L'ex candidat à l'élection présidentielle demande l'arbitrage urgent de la CEDEAO et de l'Union africaine)

Dans une lettre ouverte adressée aux Présidents de la Commission de la CEDEAO et de la Commission de l'Union africaine, l'ancien candidat à l'élection présidentielle, Daniel Edah, appelle les deux institutions à se prononcer sur la récente révision constitutionnelle adoptée par l'Assemblée nationale béninoise dans la nuit du 14 au 15 novembre 2025. Une réforme majeure votée à quelques mois de trois scrutins déterminants, et qui, selon lui, viole les normes électorales régionales.

Un contexte politique tendu à l'approche de 2026

Le Bénin s'apprête à organiser, en 2026, trois élections d'envergure :

les élections communales et municipales du 11 janvier, le scrutin présidentiel prévu le 12 avril, et les législatives, également inscrites au calendrier.

Alors que les candidatures pour les premières échéances ont déjà été déposées, la révision constitutionnelle adoptée par le parlement béninois a profondément modifié le cadre institutionnel national. La réforme porte désormais la durée de tous les mandats électifs de cinq à sept ans et crée une deuxième chambre parlementaire : le Sénat.

Mais c'est le moment

de son adoption qui nourrit une vive polémique : moins de six mois avant les scrutins.

Coupures d'électricité pendant le vote : l'indignation populaire. La nuit de l'adoption de la réforme a été marquée par des coupures d'électricité successives ayant interrompu la séance parlementaire. Une situation qui a provoqué une vague d'indignation au sein de l'opinion publique, beaucoup y voyant un épisode ayant compromis la transparence du vote.

Pour Daniel Edah, cette polémique n'est toutefois que secondaire. Le véritable problème est d'ordre juridique.

La norme CEDEAO : une balise claire et contraignante

L'ex-candidat rappelle que le Protocole A/SP1/12/01 de la CEDEAO — texte contraignant signé par le Bénin — interdit explicitement toute réforme électorale substantielle dans les six mois précédant une élection, sauf consentement d'une large majorité des acteurs politiques. Article 2(1), Protocole CEDEAO sur la démocratie et la bonne gouvernance, 21 décembre 2001.

Une violation qui pourrait compromettre la légitimité des scrutins. La réforme constitutionnelle, adoptée alors que les candidatures sont déjà vali-



dées, ouvre la voie à plusieurs risques majeurs :

l'invalidation possible des dossiers déjà acceptés, une instabilité du cadre électoral, une rupture d'égalité entre les acteurs politiques, une augmentation des contentieux, et potentiellement, une mise en cause de la légitimité des résultats. Au niveau régional, Daniel Edah évoque également des conséquences possibles : avertissements, missions de vérification, voire sanctions allant jusqu'à la non-reconnaissance des autorités issues du scrutin.

Un appel direct à la CEDEAO et à l'Union Africaine

Tout en reconnaissant le profond scepticisme d'une partie de la population envers les institutions régionales, Daniel Edah affirme croire encore en leur rôle dans la préservation des principes démocratiques.

Il leur demande officiellement : d'examiner en urgence la conformité de la révision, de publier leurs conclusions, et de prendre les mesures nécessaires si une violation des normes est établie. Pour lui, les engagements souscrits par les

États membres doivent être respectés, sans complaisance.

Un test de crédibilité pour les organisations régionales

À travers cette lettre ouverte, Daniel Edah place la CEDEAO et l'Union africaine face à leurs responsabilités : garantir l'intégrité des processus électoraux en Afrique de l'Ouest.

À quelques mois des scrutins, le Bénin — souvent présenté comme un modèle démocratique — entre dans une zone de turbulences politiques et institutionnelles.

La réaction des organisations régionales sera déterminante pour la suite.

LETTRE OUVERTE

À l'attention des Présidents de la Commission de la CE-DEAO et de la Commission de l'Union Africaine
African Union Ecowas – Cedeao

Excellences Messieurs les Présidents,

Si je devais prêter l'oreille au profond désenchantement exprimé par bon nombre de mes compatriotes – ceux qui n'attendent plus rien de la capacité de vos institutions à assumer leurs mandats – je ne vous adresserais pas cette correspondance.

Une part importante de nos citoyens considère désormais que la CEDEAO et l'Union africaine ont renoncé à leurs missions fondamentales : la défense de la démocratie, de la bonne gouvernance et de la stabilité – principes qu'elles proclament pourtant comme essentiels.

Pourtant, je demeure convaincu que l'idéal d'une Afrique prospère, pacifique et bien intégrée, portée par des institutions régionales et continentales fortes et fidèles à leurs engagements, n'est pas hors de portée. C'est dans cet esprit – solennel et lucide – que je prends la liberté de vous écrire.

La République du Bénin se prépare à organiser trois scrutins majeurs en 2026.

Après le dépôt des candidatures pour l'élection présidentielle du 12 avril 2026, ainsi que pour les élections communales et municipales du 11 janvier 2026, l'Assemblée nationale a adopté – dans la nuit du 14 au 15 novembre 2025 – une révision constitutionnelle portant la durée de tous les mandats électifs de cinq à sept ans et instituant un Sénat.

Cette révision – importante tant par sa portée que par ses implications – a été adoptée à moins de six mois des élections.

Au-delà de l'indignation publique suscitée par les coupures d'électricité survenues précisément pendant le vote – coupures que beaucoup estiment avoir favorisé un processus irrégulier – le problème central demeure incontestable : le cadre électoral a été modifié après la validation des candidatures, en contradiction manifeste avec les normes de la CEDEAO et les principes fondamentaux du droit électoral.

Afin de dissiper toute ambiguïté, je rappelle ci-dessous les dispositions juridiques applicables.

CADRE JURIDIQUE – Références et Implications

I. Instrument Contraignant de la CEDEAO

Protocole A/SP1/12/01 sur la démocratie et la bonne gouvernance (21 décembre 2001)

Article 2(1)

« Aucune réforme substantielle de la loi électorale ne doit intervenir dans les six (6) mois précédant les élections, sauf avec le consentement d'une large majorité des acteurs politiques. »

II. Situation juridique au Bénin

Révision constitutionnelle adoptée après le dépôt des candidatures

Extension de tous les mandats à sept ans

Création d'un Sénat

Implications :

Possible invalidation des candidatures déjà acceptées

Violation du principe de stabilité du cadre électoral

Rupture d'égalité entre acteurs politiques

III. Conséquences possibles

A. Internes : irrégularité du processus, contentieux accrus, légitimité compromise

B. CEDEAO : avertissements, missions de vérification, sanctions (suspension, mesures financières, non-reconnaissance)

Excellences Messieurs les Présidents,

Les textes légaux existent. Les engagements sont explicites. Les violations sont évidentes.

La CEDEAO et l'Union Africaine ne peuvent se limiter à observer ou commenter des décisions contraires à leurs propres normes.

Vous avez la responsabilité d'en garantir le respect au nom des principes que nos États ont librement adoptés.

Conformément au Protocole de 2001, je sollicite respectueusement :

un examen urgent de la conformité de cette révision ;
la publication de vos conclusions, et
la prise de mesures appropriées si une violation est établie.
Veuillez agréer, Excellences Messieurs les Présidents, l'expression de ma très haute considération.

Daniel Edah

Ancien Candidat à l'élection présidentielle
Président du Mouvement Nous Le Feron



RÉPUBLIQUE DU BÉNIN
HAUTE AUTORITÉ DE L'AUDIOVISUEL
ET DE LA COMMUNICATION



DECISION N°25-075/HAAC DU 13 NOVEMBRE 2025

PORTANT PUBLICATION DES JOURNAUX ET ECRITS PERIODIQUES
AYANT UNE EXISTENCE LEGALE EN REPUBLIQUE DU BENIN

LA HAUTE AUTORITE DE L'AUDIOVISUEL ET DE LA COMMUNICATION,

- Vu** la Loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la Loi n°2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- Vu** la Loi n°2022-13 du 05 juillet 2022 portant Loi Organique sur la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication ;
- Vu** la Loi n°2015-07 du 20 mars 2015 portant code de l'information et de la communication en République du Bénin ;
- Vu** la Loi n°2017-20 du 20 avril 2018 portant code du Numérique en République du Bénin, telle que modifiée par la Loi n°2020-35 du 06 janvier 2021 ;
- Vu** le Décret n°2024-1011 du 03 juillet 2024 portant nomination des membres de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication pour la septième (7^{ème}) mandature ;
- Vu** le Règlement Intérieur de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication en date du 04 février 2025 ;
- Vu** la Décision n°09-051/HAAC du 03 novembre 2009 portant modalités de publication de la presse écrite au Bénin ;
- Vu** la Décision n°25-033/HAAC du 22 mai 2025 portant publication des journaux et écrits périodiques ayant une existence légale en République du Bénin ;
- Vu** la Décision n°25-037/HAAC du 28 mai 2025 portant publication de l'existence légale des quotidiens LE PATRIOTE, NOUVELLE TRIBUNE et JUPITER ;

Vu le rapport adopté le 11 octobre 2025 relatif à l'actualisation des décisions portant existence légale des organes de la presse écrite ;

La plénière, après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article premier : Les quotidiens et écrits périodiques ci-dessous cités ont effectué le dépôt légal et la déclaration préalable de leurs parutions auprès de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication conformément aux dispositions des articles 62, 63 et 184 de la Loi n°2015-07 du 20 mars 2015 portant Code de l'Information et de la Communication en République du Bénin.

Article 2 : Conformément à l'article 5 de la Loi n°2022-013 du 05 juillet 2022 portant Loi Organique sur la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication, ils ont, de ce fait, une existence légale à la date du 11 octobre 2025, et peuvent bénéficier des avantages liés à ce statut, faire l'objet de revues de presse ou de titres sur les antennes des radiodiffusions sonores et des télévisions installées au Bénin, jusqu'à nouvel ordre. Il s'agit de :

I- Quotidiens (64)

- 1- DAABAARU
- 2- LE MATINAL
- 3- FRATERNITE
- 4- MATIN LIBRE
- 5- L'EMBLEME DU JOUR
- 6- DECRYPTAGE INFO
- 7- L'ECONOMISTE DU BENIN
- 8- LE BENINOIS LIBRE
- 9- LE JOURNAL OXO
- 10- L'EVENEMENT PRECIS
- 11- LA TRIBUNE DE LA CAPITALE
- 12- LE POTENTIEL
- 13- BENIN INTELLIGENT
- 14- LE PAYS EMERGENT
- 15- LA NOUVELLE TRIBUNE
- 16- LE CHASSEUR INFOS

- 17- LE PROGRES
- 18- L'INDEPENDANT
- 19- LE TELEGRAMME
- 20- L'AUTRE QUOTIDIEN
- 21- L'EVENEMENT DU JOUR
- 22- PALABRE AU QUOTIDIEN
- 23- LE SOLEIL BENIN INFO
- 24- L'INFORMATEUR
- 25- LE CHALLENGE
- 26- LE PATRIOTE
- 27- GASKIYANI INFO
- 28- LE CONFRERE DE LA MATINEE
- 29- VISA INFO
- 30- LE MATIN
- 31- LE MEILLEUR
- 32- LE CHRONOMETRE
- 33- LA BOUSSE
- 34- OPINION PLURIELLE
- 35- LE GRAND MATIN
- 36- LES 4 VERITES
- 37- ADJASHE NEWS
- 38- LA PRESSE DU JOUR
- 39- L'EMERGENT
- 40- LIBERATION
- 41- L'AFFICHE DU JOUR
- 42- PALMARES
- 43- L'INVESTIGATEUR DU JOUR
- 44- SANG-NEUF
- 45- LA NOUVELLE
- 46- PARTNER NEWS
- 47- NOUVELLE GENERATION
- 48- LE PATRIMOINE
- 49- COMMUNAL INFO
- 50- LE RENOVATEUR
- 51- DYNAMISME INFO
- 52- LE GRAND JURY
- 53- LE ROUTIER
- 54- NORD-SUD QUOTIDIEN
- 55- LA GUERITE
- 56- LA CLOCHE
- 57- L'ALTERNATIVE

- 58- SOLEIL LEVANT
- 59- LE QUOTIDIEN
- 60- TEMOIN ACTU
- 61- LE GRAND JOURNAL
- 62- LE PARACLET
- 63- PRIME NEWS MONDE
- 64- LE LEADER DU JOUR

II- Hebdomadaires (09)

- 01- EDUC'ACTION
- 02- LA CROIX DU BENIN
- 03- LE DECHAIEN DU JEUDI
- 04- LE COOPERANT
- 05- LE JUSTICIER
- 06- KPAKPATO MEDIAS
- 07- LE CANARD DU NORD
- 08- AGRI IMPACT
- 09- L'AUTRE VISION

III- Bihebdomadaires (03)

- 01- KINI-KINI
- 02- DEF INFO
- 03- LE JOURNAL DE NOTRE EPOQUE

IV- Mensuels (03)

- 01- MAGAZINE JEUNES LEADERS
- 02- L'UNION
- 03- MAGAZINE CADRECO

V-Bimensuel (01)

- 01- LE PERROQUET

Article 3 : Les Directeurs de Publication des quotidiens et écrits périodiques ci-dessus cités sont tenus de faire le dépôt légal conformément aux dispositions des articles 62 et 63 de la Loi n°2015-07 du 20 mars 2015 portant Code de l'Information et de la Communication en République du Bénin.

Article 4 : La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication invite les responsables de ces organes de presse à mettre sans délai devant leur siège leur enseigne visible et à lui communiquer tout changement de siège, de Directeur de Publication, d'imprimerie et de périodicité.

Article 5 : A chaque parution, lesdits organes sont tenus d'indiquer :

- les nom et prénoms du directeur de publication et des propriétaires ;
- l'adresse complète du siège du journal ;
- la périodicité de la publication, le lieu et le prix ;
- le tirage à chaque publication ;
- l'ours ou l'équipe de rédaction et de publication ;
- le numéro International Standard Serial Number (ISSN) ;
- l'adresse complète de l'imprimerie où le journal est imprimé.

Article 6 : La présente Décision, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires notamment celles des Décisions n°25-033/HAAC du 22 mai 2025 portant publication des journaux et écrits périodiques ayant une existence légale en République du Bénin et n°25-037/HAAC du 28 mai 2025 portant l'existence légale des quotidiens Le Patriote, Nouvelle Tribune et Jupiter.

Elle fera l'objet d'une large diffusion et sera publiée au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 13 novembre 2025

Le Rapporteur

N'tcha Gérard N'DA

Le Président

Edouard C. LOKO

ONT SIEGE

Edouard C. LOKO
Mohamed BARE
Roukiatou BIO FAI
Basile TCHIBOZO
Tossou Marcellin AHONOUKOUN
Fernand Ahokanou GBAGUIDI
N'tcha Gérard N'DA
Armand HOUNSOU
Lionel GBEGONNOUE

: Président
: Vice-président
: 1^{er} Rapporteur
: 2^{ème} Rapporteur
: Membre
: Membre
: Membre
: Membre
: Membre

ABOMEY

Inauguration officielle du marché Houndjo du roi Guézo demain samedi

La ville d'Abomey se prépare à vivre un événement historique et culturel majeur. Le marché Houndjo du roi Guézo, marché emblématique qui rend hommage à l'un des souverains les plus célèbres du Dahomey, ouvrira officiellement ses portes ce samedi 29 novembre 2025. Cette inauguration s'inscrit dans le cadre de la valorisation du patrimoine historique et économique de la ville royale.

Un marché qui allie tradition et modernité

Situé au cœur d'Abomey, le marché Houndjo se veut un espace de commerce vivant et de rencontre culturelle, réunissant artisans, commerçants et producteurs locaux. Il proposera une grande variété de produits, allant de l'artisanat traditionnel aux denrées alimentaires, en passant par les textiles et les objets de curiosité inspirés de l'histoire du royaume. Le marché se distingue par son architecture inspirée du patrimoine royal, avec des espaces adaptés pour favoriser la circulation, l'exposition des produits



et la sécurité des visiteurs. Selon les autorités locales, ce projet vise à dynamiser le commerce local tout en préservant la mémoire culturelle du roi Guézo, symbole de résistance et de prospérité du Dahomey.

Une cérémonie d'ouverture solennelle et festive

La cérémonie d'inauguration sera présidée par les autorités municipales d'Abomey, en présence de personnalités politiques, culturelles et économiques. Des animations culturelles,

des démonstrations artisanales et des performances musicales sont prévues pour marquer l'événement.

Les habitants et visiteurs pourront ainsi découvrir un marché à la fois moderne et enraciné dans la tradition, offrant une expérience unique mêlant commerce, culture et patrimoine.

Un outil pour le développement économique local

Le marché Houndjo ne se limite pas à une fonction commerciale. Il constitue également un

levier de développement économique, en permettant aux producteurs et artisans locaux d'accéder à de nouveaux marchés et de valoriser leurs produits. Les autorités locales ont souligné que ce projet s'inscrit dans une dynamique de promotion du tourisme culturel à Abomey, contribuant ainsi à renforcer l'attractivité de la ville royale et à créer des emplois durables pour les populations locales.

Invitation au public

L'ouverture officielle du marché Houndjo du roi

Guézo est un rendez-vous à ne pas manquer pour les habitants d'Abomey et les visiteurs venus de toute la région. Elle offre l'opportunité de célébrer l'histoire, la culture et le commerce local dans un cadre moderne, sécurisant et convivial.

Les organisateurs invitent donc tous les acteurs économiques, les touristes et le grand public à participer à cette inauguration, à découvrir les produits du marché et à prendre part aux festivités qui s'annoncent riches et colorées.



POUR MARQUER SES 39 ANS DE CARRIÈRE

Anna Téko offre un concert spirituel à la place de l'Amazone samedi prochain



Chantre de l'éternel, Anna Téko célèbre cette année 2025 ses 39 ans de scène. Des noces de crêpe qu'elle a décidé de commémorer en louanges et en adoration à la gloire de Dieu. Elle offre ce samedi 29 novembre 2025 un concert gratuit au peuple béninois sur l'esplanade de l'Amazone. Elle a organisé dans la matinée de ce jeudi 27 novembre une conférence de presse pour confirmer la tenue effective du concert.

Des noces de crêpe en

louanges

« Ce rendez-vous est le vôtre », c'est par ces mots que l'artiste Anna Téko, chantre de l'éternel à la voix mélodieuse et suave et à la carrière internationale, a invité les adorateurs du Dieu vivant, de l'éternel des armées et tout le peuple béninois à venir communier avec elle en louanges et en adoration à travers ce tout premier concert gratuit qu'elle organise pour célébrer ses presque 40 ans de scène, 39 ans précisément.

« Nous allons faire vibrer la place de l'Amazone »

Avec près de 16 musiciens qui seront sur scène avec elle, elle déroulera et délivrera les plus chansons de son riche répertoire ce samedi 29 novembre 2025 à 20h sur la place de l'Amazone. « Je vous confirme avec la grâce de Dieu que notre concert aura bel et bien lieu », a-t-elle déclaré avant d'ajouter : « Ça va chauffer. Nous allons faire vibrer la place de

l'Amazone », comme pour donner un avant-goût de qu'elle réserve à ses fans et à tout le peuple béninois.

Des louanges pour des élections apaisées

Anna Téko ne célébrera pas que ses noces de crêpe sur scène. Elle fera d'une pierre plusieurs coups. Elle a décidé de confier le Bénin tout entier à Dieu afin qu'il protège et préserve le pays et le permette de traverser les toutes premières élections générales qui pointent à l'horizon dans

la paix, la sérénité et la joie.

C'est environ 10.000 personnes qui sont attendues sur la place de l'Amazone ce Samedi. Des fans de l'artiste affluent déjà depuis la France, le Ghana, la Côte d'Ivoire, le Togo et de l'intérieur du pays. Il ne reste plus qu'aux Cotonnoises, Cotonnois et les populations des villes environnantes de venir passer de bons moments ensemble et contribuer à rendre la fête belle.

A.7

REPUBLIQUE DU BENIN
COMMISSION ELECTORALE
NATIONALE AUTONOME



ÉLECTIONS GÉNÉRALES DE 2026
ÉLECTIONS COUPLÉES (LÉGISLATIVES ET COMMUNALES)
CALENDRIER ÉLECTORAL

DATE DES SCRUTINS : DIMANCHE 11 JANVIER 2026

N° 002/CENA/PT/RAP/DGE/SP

N°	ACTIVITÉS / TÂCHES	DATES	
		DÉBUT	FIN
1	Réception des statistiques de la liste électorale informatisée.	15/07/2025	15/07/2025
2	Publication de la décision portant liste des pièces à fournir et modalités de dépôt des déclarations de candidatures pour les élections couplées législatives et communales de 2026.	18/07/2025	18/07/2025
3	Affichage de la liste électorale par l'ANIP.	15/10/2025	29/10/2025
4	Enregistrement des déclarations de candidatures à l'élection des membres des Conseils communaux.	24/10/2025	28/10/2025
5	Publication de la liste des partis politiques ayant déposé leurs dossiers de candidature à l'élection des membres des Conseils communaux.	29/10/2025	29/10/2025
6	Enregistrement des déclarations de candidatures à l'élection des membres de l'Assemblée nationale.	08/11/2025	12/11/2025
7	Publication de la liste des partis politiques ayant déposé leurs dossiers de candidature à l'élection des membres de l'Assemblée nationale.	13/11/2025	13/11/2025
8	Réception officielle de la Liste électorale informatisée (LEI).	13/11/2025	13/11/2025
9	Publication de la liste définitive des partis politiques à l'élection des membres des Conseils communaux.	17/11/2025	17/11/2025
10	Publication de la liste définitive des partis politiques à l'élection des membres de l'Assemblée nationale.	01/12/2025	01/12/2025
11	Remise des spécimens des bulletins uniques aux partis politiques en lice.	15/12/2025	19/12/2025
12	Campagne électorale pour les scrutins.	26/12/2025	09/01/2026

1 h.

N°	ACTIVITÉS / TÂCHES	DATES	
		DÉBUT	FIN
13	Déroulement des scrutins des élections couplées des membres de l'Assemblée nationale et des Conseils communaux.	11/01/2026	11/01/2026
14	Publication des résultats définitifs de l'élection des membres des Conseils communaux.	12/01/2026	13/01/2026
15	Publication des résultats provisoires de l'élection des membres de l'Assemblée nationale.	12/01/2026	13/01/2026
16	Publication de la liste des localités où chaque parti politique est qualifié à désigner les chefs de villages ou de quartiers de ville.	10/02/2026	10/02/2026

Cotonou, le 08 OCT 2025

Le Président

Saccia LAFIA



LES 5 ZONES DU VAGIN À DOIGTER POUR FAIRE ÉJACULER UNE FEMME TEL UN JET D'EAU

Le vagin est un organe qui peut donner beaucoup de plaisir mais contrairement au pénis, on n'y voit pas grand chose. Et oui, chez nous les hommes, l'érection se fait au grand jour si je puis m'exprimer ainsi. De ce fait, on peut scruter et étudier le gland et tout le reste de l'appareil génital sous toutes les coutures. Dès lors, peu (ou pas) de mystères tout simplement parce-que le pénis n'est pas caché. Contrairement au sexe de l'homme, le vagin étant un organe interne, il est donc plus compliqué de le connaître sur le bout des doigts.

Et oui messieurs, ces dames peuvent prendre un pénis en main (et en bouche) et donc voir ce qui vous fera le plus grand bien. Elles ont tout sous les yeux : frein, hampe... Nous, on n'est beaucoup moins bien lotis. Et oui, aller mettre un coup de langue sur le point G, c'est un peu plus compliqué (mais possible quand on sait comment le « pousser dehors »; cf module 7). On a une barrière physique entre guillemets qui ne nous facilite pas la tâche pour apprendre et ensuite passer à l'action de façon efficace. Ne pas voir ce qui se passe dans le vagin, cela explique pourquoi 99% des hommes doigtent un peu au petit bonheur la chance en espérant faire jouir leur partenaire. Il est donc bon de faire un récapitulatif des 5 zones du vagin qui peuvent donner des orgasmes. (petit aperçu ci-dessous) Voici la carte (aux trésors) de ces endroits pour donner du plaisir, des zones pas forcément simples à repérer quand on ne sait pas. Dans ma méthode, on verra comment les trouver et les stimuler. En avant moussaillons !

5 zones du vagin à ne pas rater

Les 2 deep spots

Une zone jouissive au fond du vagin

Si le point G est tout proche de l'entrée du canal vaginal et qu'il déclenche des éjaculations féminines,

il est une zone bien plus profonde et méconnue de 99% des gens qui va grandement nous intéresser dans la recherche de l'éjaculation féminine, une éjaculation couplée à un orgasme hautement sensationnel et même viscéral. Quelle est cette zone ?

Pour les nuls en anatomie, comme vous le voyez sur les schémas ci-dessous, il est alors bon de comprendre que le vagin (et le canal qui le compose) se termine au niveau du col de l'utérus. Le col de l'utérus fait donc la jonction entre l'utérus et le vagin. Gardez à l'esprit que le col de l'utérus est très sensible donc le stimuler peut être gênant voir douloureux pour certaines femmes donc attention à ce que vous allez faire.

Les deep spots en imageLes deep spots avant et arrière

Des points profonds donneurs d'orgasmes vraiment dingues Pourquoi je vous en parle alors si c'est une zone compliquée/dangereuse ? Tout simplement parce-qu'à proximité du col de l'utérus se trouve le deep spot (ou point P). Pour être plus précis, je devrais dire que de chaque côté du col de l'utérus se trouvent les deep spots ou points P, le point P avant face antérieure du vagin et le point P arrière, face postérieure du vagin. Ces points P sont aussi appelés culs-de-sac vaginaux, deux renforcements terminant le vagin.

Pourquoi je les appelle points P ? Tout simplement du fait de leur profondeur, P pour profondeur. C'est donc un ensemble de points profonds à stimuler.

Ce point P est double, il y aura donc deux types de stimulations que nous verrons ensemble dans ma formation. Je réserve tout ça pour le module 8 dédié aux points P. Cette stimulation sera plus facile au niveau de l'avant du point P. Elle sera plus délicate mais encore plus orgasmique et émotionnelle au niveau de l'arrière du point P.

Pourquoi ce point P amène lui aussi à des éjaculations et des orgasmes incroyables ? Les muscles utérins mon cher Watson ! Et oui, l'orgasme du point P fait travailler les muscles PC et notamment les muscles utérins, l'éjaculation féminine est donc parfaitement possible. On parlera des exercices pratiques dans le module 8.

Le point R (par le vagin ou l'anus)

Stimulez le point R de deux façons

Je l'appelle le point R, R pour rectum. Je vais y revenir. Sachez que la peau qui se situe entre le vagin et l'anus est très très fine, les muqueuses vaginales et ano-rectales étant pourvues de nombreuses terminaisons sensibles. Dès lors il faut savoir qu'il existe une zone érogène très particulière qui se situe sur la mince cloison qui sépare le vagin du rectum. C'est mon fameux point R.

Comme vous le voyez sur le schéma ci-dessous, on peut le situer à mi-distance entre l'entrée du vagin et le point P arrière. Vu sa position, vous vous doutez qu'on peut l'atteindre par le vagin et par l'anus.

Le point R à stimuler par l'anus ou le vagin.

Le point R prépare mais ce n'est pas tout.

L'intérêt de ce point R n'est pas de faire éjaculer votre petite amie, vu son emplacement cela serait compliqué. C'est surtout que vous allez pouvoir préparer la stimulation profonde du point P arrière. C'est tout ? Oh que non !

Une bonne stimulation du point R envoie des vagues de sensations incroyables dans le rectum. Certains vont peut-être se demander si on ne peut pas essayer d'aller stimuler indirectement le point G en chopant le point R au passage par l'anus. C'est effectivement jouable et extrêmement sensationnel. On le verra dans le module bonus dédié à l'anal.

QUELQUES NOTIONS ÉLÉMENTAIRES SUR LA TREMBLOTE OU LE TREMBLEMENT ESSENTIEL !

La tremblote (spécifiquement désignée comme tremblement essentiel) est une maladie neurologique qui se manifeste par des tremblements incontrôlables lors des mouvements ou du maintien de sa posture.

Ce sont des mouvements involontaires, rythmiques et par oscillations d'une partie du corps, comme les mains, la tête, les cordes vocales, le tronc ou les jambes. Les tremblements se produisent lorsque les muscles se contractent et se détendent de façon répétée.

Elle n'est pas trop grave comme maladie mais elle pourrait devenir un handicap si rien n'est fait.

LES DIFFÉRENTES CAUSES POSSIBLES

Notons avant tout qu'il s'agit d'une maladie du système nerveux qui peut être déclenchée ou amplifiée par:

- le manque de sommeil

- les vives émotions / le stress permanent/ la peur constante
- l'abus de l'alcool ou de sédatifs
- la consommation abusive de caféine

- certaines affections comme une thyroïde hyperactive, une sclérose en plaque, etc.

- certaines anomalies héréditaires

- un AVC ou une tumeur cérébrale

- une fatigue permanente ou une hypoglycémie.

COMMENT SAVOIR QU'ON SOUFFRE DE TREMBLOTE?

Le test du verre d'eau. Il s'agit de porter à la bouche un récipient rempli d'eau. Si ce geste est parasité par d'importantes secousses rythmiques, on est en présence d'un tremblement d'action de grande amplitude.

RECOMMANDATIONS

- Éviter de se priver de sommeil (quelque soit la raison).



*Un tirage, une alliance,
des gains sans frontières...*

Très prochainement...



Consultez les mentions légales sur
www.loteriebenin.bj



-18 Jouez responsable